

Paris, le 09/06/2020

## Protocole plaintes Covid 19

Dans le cadre de l'ouverture par le Parquet de Paris d'une enquête préliminaire sur la gestion de la crise sanitaire Covid 19, l'UNAIBODE se réservera le droit de se constituer partie civile, s'il est établi que des infirmières et infirmiers de bloc opératoire ont été mis en danger par des défauts d'organisation des services, des manques de moyens ou encore de matériels de protection.

L'UNAIBODE appelle tous les infirmiers de bloc opératoire ayant un doute sur les conditions de leur exercice professionnel de nous envoyer leurs interrogations quant aux situations vécues en suivant le protocole suivant.

L'objectif est d'identifier les situations problématiques afin de les compiler en un document de synthèse qui sera, in fine, transmis au Procureur de la République.

Pour les cas problématiques, l'UNAIBODE reviendra vers vous de manière individuelle et agira dans le cadre de la procédure pénale pour défendre les intérêts des IBODE et des infirmiers dans leur ensemble.

N'hésitez pas à nous transmettre vos problématiques ou simplement vos interrogations. L'UNAIBODE répondra à chacune d'entre elle. Une adresse mail dédiée vous est transmise dans le protocole suivant.

Magali Delhoste

Présidente UNAIBODE